



MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Leclercville, d'une résolution adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de ladite Municipalité, lors d'une séance ordinaire tenue le cinquième jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit.

RÉSOLUTION 2018-02-15

Campagne «Municipalités alliées contre la violence conjugale»

Proclamation de la municipalité de Leclercville

A titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu qu' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer la municipalité de Leclercville alliée contre la violence conjugale

Copie certifiée conforme,
ce 6 février 2018

Diane Laroche
Directrice générale

